



---

# COMMUNIQUÉ

---

Nº 019

Le 3 février 1987

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR REND PUBLIC LE  
RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS  
CONCERNANT L'ACIER ALLIÉ

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney, a rendu public aujourd'hui le rapport préparé par le Tribunal canadien des importations à la suite de l'enquête effectuée au sujet de l'importation de produits en acier allié.

Le 15 mai 1986, il était demandé au Tribunal d'enquêter sur l'importation de produits en acier allié au Canada, et d'indiquer au gouvernement s'il y avait lieu d'imposer un régime de contrôle des importations.

Le Tribunal en est arrivé à la conclusion que "les produits en acier allié ne sont pas importés ou ne sont pas susceptibles d'être importés au Canada à des prix, en des quantités et à des conditions qui rendraient opportune la collecte de renseignements sur leur importation".

.../2

---

Canada

---

Madame Carney a déclaré avoir demandé aux fonctionnaires de son Ministère de consulter l'industrie des aciers alliés en ce qui a trait aux conclusions du Tribunal, et de lui faire part des résultats de ces consultations. Elle a ajouté qu'elle déterminerait alors les options qui s'offrent pour répondre aux préoccupations de l'industrie. On peut se procurer le rapport du Tribunal en s'adressant au:

Secrétaire  
Tribunal canadien des importations  
Tour du Journal sud  
365, ave Laurier ouest  
OTTAWA (Ontario)  
K1A 0G5

Téléphone: (613) 993-4601